

Burundi : trois indicateurs ont connu des avancées avec deux chiffres

@rib News, 24/05/2014 - Source Xinhua - A une semaine près de la présentation du rapport Doing Business du Burundi à soumettre à la Société Financière Internationale (SFI) de la Banque Mondiale pour évaluation et cotation, le gouvernement du Burundi a annoncé vendredi que trois indicateurs ont connu des avancées remarquables avec un classement à deux chiffres. "Il s'agit de l'indicateur Création d'entreprises où le Burundi est classé 27^eme sur 189, Protection des investisseurs où il est classé 34^eme sur 189, et Enregistrement des propriétés où il est classé 52^eme sur 189 pays évalués", a annoncé Gervais Rufyikiri (photo), deuxième vice-président burundais, au cours d'un atelier de présentation du rapport des indicateurs à soumettre à Doing Business 2015, rapport qui sera présenté à la SFI le 31 mai 2014.

Des avancées ont été enregistrées dans bien d'autres domaines puisque, a-t-il dit, le Burundi a été enregistré 18^e sur 183 pays évalués dans Doing Business, édition 2011, alors qu'aujourd'hui, il est à la 140^eme place sur 189 pays évalués par la SFI. Il a passé en revue les grandes réformes amorcées en 2013-2014, indiquant que les réformes réalisées améliorent progressivement l'environnement des affaires et l'image du Burundi et qu'elles sont porteuses de résultats concrets au niveau de l'économie burundaise. Il s'agit notamment du renforcement du guichet unique de création d'entreprises, du renforcement du guichet unique de permis de construire, du renforcement du guichet pour le raccordement à l'électricité moyenne et du guichet unique pour le transfert de propriété. Il a fait savoir que le rapport des réformes soumises sous évaluation Doing Business 2015 expose les travaux accomplis sur 10 indicateurs dont un nouvel indicateur, à savoir Exécution des contrats, qui vient améliorer l'efficacité du système judiciaire en matière de résolution des litiges. Ces indicateurs sont la création d'entreprises, l'obtention des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et la résolution de l'insolvabilité.